10 nov 2016 -15:52

Matinée d'étude FAMIFED"Les allocations familiales pour les enfants atteints d'une affection ou d'un handicap"

Ce jeudi 10 novembre, FAMIFED, l'Agence fédérale pour les allocations familiales, organisait sa deuxième matinée d'étude. Une centaine de spécialistes du secteur et du monde académique, ainsi que des membres d'associations de parents d'enfants atteints d'un handicap, se sont interrogés sur l'importance des allocations familiales pour les enfants atteints d'une affection ou d'un handicap. En Belgique, plus de 60.000 enfants atteints d'une affection reçoivent un supplément. La majorité de ces enfants appartiennent à la tranche d'âge des 12 à 17 ans.

Lors de la matinée d'étude consacrée à cette thématique des allocations familiales pour les enfants atteints d'une affection ou d'un handicap, André Gubbels, directeur général du SPF Sécurité Sociale, a notamment présenté l'état des lieux de l'évaluation médicale en vue du droit au supplément. Son propos a été complété par l'étude de Julie Vinck du Centrum Deleeck voor Sociaal Beleid sur la problématique travail-soins pour les parents d'enfants atteints d'un handicap ou d'une affection. Gisèle Marlière de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée a donné une vision critique de la réalité vécue par les familles et a souligné que, sans la majoration des allocations familiales pour les enfants atteints d'une affection ou d'un handicap, 17,4% des familles seraient actuellement sous le seuil de pauvreté. Tania Dekens, administrateur général de FAMIFED, est également revenue, sur l'importance d'un tel débat entre professionnels, experts du secteur et associations. Le débat qui clôturait cette rencontre était par ailleurs animé par Thomas Gadisseux, journaliste à la RTBF.

La matinée d'étude a aussi été l'occasion d'ouvrir le débat sur les différences régionales mises en évidence dans la nouvelle étude "Une vue par entité des allocations familiales pour les enfants atteints d'une affection" réalisée par FAMIFED, l'Agence fédérale pour les allocations familiales. On note, par exemple, que la Région de Bruxelles-Capitale enregistre moins de demandes d'allocations familiales majorées tandis que la Communauté germanophone en compte relativement plus. Pour ce qui est du type de handicap, il y a globalement plus d'enfants atteints d'un handicap léger en Communauté flamande et plus d'enfants atteints d'une affection fortement invalidante dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Durant le débat, les intervenants et le public ont également insisté sur l'importance de l'information vers les familles d'enfants atteints d'un handicap ou d'une affection. Beaucoup d'entre elles ne réclament pas leur droit au supplément sans doute à cause de la lourdeur des démarches administratives et d'un manque d'information. L'accès de ces familles aux services d'aide et d'accompagnement est également cruciale.

À l'issue de cette matinée, tous les participants ont une fois encore confirmé que les allocations familiales constituent une part importante du budget des familles. Celles-ci contribuent à l'amélioration de leur qualité de vie, plus encore pour les familles les plus sensibles.

Les conclusions de cette rencontre seront présentées aux membres du Comité de gestion de FAMIFED ainsi qu'aux entités fédérées afin que la réalité de ces familles puisse être prise en compte dans les discussions actuelles sur les futurs systèmes d'allocations familiales.

Une troisième matinée d'étude aura lieu au printemps 2017 sur le thème des allocations familiales pour les familles monoparentales.

Plus d'infos ? Vous pouvez retrouver l'étude complète sur le site de FAMIFED, www.famifed.be.

Personnes de contact :
- Pascale Mégal (FR) : 0474 85 32 92
- Joke Verbeek (NL) : 0471 09 80 94

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales
Rue de Trèves 70
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 237 21 12
http://www.famifed.be

Vanessa Matthys
Porte-parole
02 237 20 30
comm@famifed.be

© 2020 - news.belgium.be